



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.44.AV

Parc de dix éoliennes « Houffalize nord » à
HOUFFALIZE

Avis adopté le 12/04/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Engie Electrabel S.A.
- *Auteur de l'étude :* Sertius S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 14/03/2024
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1er§1er, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 9/04/2024

Projet :

- *Localisation :* A l'ouest de l'autoroute E25, au sein du bois de la Cedrogne
- *Situation au plan de secteur :* Zone forestière
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de dix éoliennes sur le territoire communal de Houffalize, à l'ouest de l'autoroute E25. Il s'implante plus précisément au sein du bois de la Cedrogne, à l'ouest du village de Montleban, au nord-est du village de Wilogne et au sud-est du village de Tailles. Les 10 éoliennes en projet et la cabine de tête seront implantées sur des parcelles communales.

Les éoliennes présentent une hauteur totale de maximum 223 à 230 m et une puissance électrique individuelle de 5,0 à 6,0 MW, selon les modèles étudiés. Deux scénarios ont été étudiés pour le productible. Pour le scénario A, la production électrique annuelle nette par éolienne est estimée entre 9.980,1 MWh/an et 11.274,4 MWh/an selon les modèles considérés et entre 10.327,2 MWh/an et 11.619 MWh/an pour le scénario B. Le parc nécessitera la réalisation d'un nouveau poste de transformation. Depuis celui-ci, le courant sera envoyé vers la sous-station électrique de Taverneux.

AVIS

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle relève que ce parc s'implante dans une zone qui présente un bon potentiel venteux et répond au principe de regroupement des infrastructures de par son implantation à proximité de l'autoroute E25.

Il constate que ce projet s'insère au sein d'une vision volontariste que la commune d'Houffalize a définie en matière d'énergie éolienne sur son territoire et de sa collaboration avec la commune de Gouvy et le CPAS de Bruges (propriétaires de nombreuses parcelles dans le bois de la Cedrogne). Il soutient et salue cette démarche de cohérence en termes de planification éolienne. Le Pôle constate en outre que le demandeur a proposé une participation pour une coopérative. Il soutient également cette démarche et encourage le demandeur à la poursuivre.

De manière plus globale et à une échelle plus large que celle de la commune, le Pôle constate à quel point cette région est soumise à une pression importante en termes de développement éolien vu la présence de nombreux projets localisés le long de l'autoroute E25. Le Pôle s'interroge sur les interactions et impacts cumulatifs de l'ensemble de ces parcs notamment sur la biodiversité et le paysage.

Il est dès lors primordial pour le Pôle qu'une analyse globale et cohérente soit réalisée pour cette région en prenant en considération l'ensemble de ces projets éoliens.

L'analyse de ce projet illustre une nouvelle fois la carence d'une vision d'ensemble globale du potentiel éolien sur le territoire wallon. Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Elaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.



Samuël SAELENS
Président